

Communiqué de presse

AMOÉBA : Calendrier réglementaire de l'application biocontrôle en Europe conforme aux prévisions

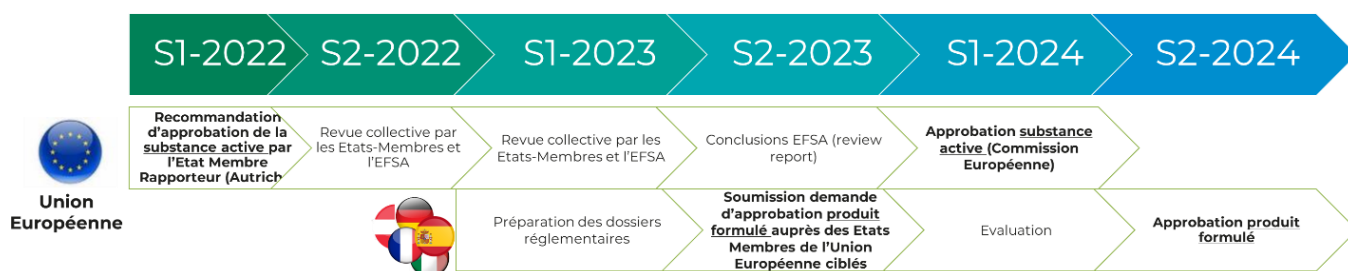
Chassieu (France), le 13 juillet 2023 – 08h30 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), biotech industrielle en pré-commercialisation* spécialisée dans le traitement du risque microbiologique, développant un agent de biocontrôle pour le traitement des plantes en agriculture et un biocide biologique pour le traitement de l'eau industrielle, confirme que le calendrier réglementaire de demande d'approbation de la substance active de biocontrôle est conforme aux prévisions de la Société.

L'EFSA, l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments, mentionne sur son [site internet](#) une date limite pour l'évaluation des risques (*Risk Assessment Deadline*) au 19 juillet 2023. Cette date ayant été assignée par défaut lors du démarrage de la revue collective du dossier en décembre 2022, elle ne prend pas en compte un éventuel délai pris par les autorités.

La Société a anticipé ce décalage possible dans ses prévisions : le calendrier réglementaire pour l'application biocontrôle en Europe, tel que publié dans le [Document d'Enregistrement Universel 2022](#) déposé le 18 avril 2023 sous le numéro D23-0296 auprès de l'AMF et disponible sur le site internet de la Société, est toujours valide et rappelé ci-dessous :

- **La phase d'évaluation du risque** se terminant par le rapport scientifique (*peer-review report*) de l'EFSA contenant ses conclusions devrait être finalisée au *second semestre 2023*.
- **La phase de gestion du risque** se terminant par la publication du règlement d'exécution portant décision de la Commission Européenne au Journal officiel de l'UE devrait être finalisée *premier semestre 2024*.

Les demandes d'approbations pour les produits formulés pouvant être soumises avant l'approbation définitive de la substance active, le calendrier prévisionnel pour les produits formulés est également conforme aux prévisions :



À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la protection des plantes et de la santé. Basée sur les propriétés naturelles de l'amibe *Willaertia magna* C2c Maky, notre solution biologique constitue une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) en circuits fermés aux Etats-Unis évalué à 200M€ (1) et sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 3 Mds€ (2), sur un marché global des fongicides chimiques estimé à 21 Mds€ (3). La commercialisation des produits biocides et phytosanitaires associés est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales.

**Fin 2022, Amoéba a obtenu l'approbation de sa substance active pour un usage biocide dans les TARs en circuits fermés et pour un usage en biocontrôle aux Etats-Unis. La substance a été recommandée pour approbation en usage biocontrôle à l'Europe par l'autorité autrichienne cette même année. La société est actuellement en phase de pré-commercialisation sur les applications biocide et protection des plantes et devrait commercialiser ses produits dès 2025. Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.*

(1): Données Amoéba

(2): Données IBMA

(3): Données Amoéba

Contacts :

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

☎ 04 26 69 16 00

✉ v.filiatre@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

☎ 01 53 65 37 90 /91

✉ amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 Avril 2023 sous le numéro D23-0296 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.